

Image not found or type unknown



## Souci conduit de cheminee

Par **PARISMARSEILLE**, le **29/06/2013** à **09:55**

Bonjour,

J'ai acquis un appart en 2010, situé au 3eme étage

Je n'y ai fait aucun travaux,

En 2013, un nouveau voisin au 1er qui fait des travaux et installe une chaudiere a gaz,

Il veut evacuer le produit de la combustion par le conduit de cheminee

Il semble que ce conduit soit osbtrué ou démonté à mon niveau

A qui incombe la faute, j'ai appelé mon notaire qui me dit à Paris après la guerre, beaucoup de conduits de cheminées ont été détruits, souci de cheminée

Si tel est le cas, y a t il délai de prescription

Merci